

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 76 /2011

**Décision modificative n° 04 – Budget Commune 2011**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312 1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

VU la délibération du 19 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

VU le courrier de Madame le Trésorier en date du 14 septembre 2011 relatif à la régularisation d'un emprunt contracté par le SI Electrification des Maures dissout,

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Var en date du 10 octobre 2011 attribuant à la commune une subvention exceptionnelle pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la RD 559 en traversée d'agglomération.

Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Fonctionnement		
Articles dépenses et recettes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
7788 produits exceptionnels divers	5 602	
60621 Combustibles	5 602	

<b>Investissement</b>		
Articles dépenses et recettes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D168751 GFP de rattachement	5 602	
D2031 Frais d'études		2 000
D2183 Mat. de bureau et informatique		1 000
D2033 Annonces et insertions		
R1321 Subvention Etat		2 602
D2315 Installation aménagement traversée du Rayol	100 000	
	100 000	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

DONNE son accord, à l'unanimité pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillées

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

**N° 77/2011**

**Autonomie financière – Budget Assainissement**

En règle générale la nomenclature M 49 (SPIC) impose que les dépenses soient intégralement financées par les recettes du service.

A ce titre les trésoreries des budgets « Principal et annexé ne peuvent être confondues. Ces derniers doivent par conséquent disposer d'un compte de trésorerie distinct.

Considérant la demande de Madame la Trésorière en date du 6 septembre 2011, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'autonomie du Budget assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette autonomie financière n'enlèvera pas la possibilité à notre commune

(- de 1 000 habitants) de prélever sur le budget principal l'aide financière nécessaire à un éventuel déséquilibre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE à l'unanimité l'autonomie financière du budget assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 78/2011

**Décision modificative n° 01 – Budget Assainissement**

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311 – 1 à 3 , L 2311 – 1 à 4 et L 2313 – 1 et suivants,

Vu la délibération du 19 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la demande du SIA le Lavandou/Le Rayol-Canadel en date du 26 octobre 2011 concernant la participation de la commune aux dépenses d'exploitation de ce syndicat soit 24 700 €,

CONSIDERANT que cet appel de fonds n'avait pas été prévu au budget primitif (demandé en octobre) et que l'assainissement étant en DSP, le budget de ce service est calculé sans dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		
Articles dépenses	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
615 Entretien et réparations		2 000
617 Etudes et recherches		4 000
622 Rémunération intermédiaire		2 500
623 Publicités publications		4 500
658 autres charges de gestion courante	19 700	
023 Virement section d'investissement		6 700

<b>Investissement</b>		
Articles dépenses et recettes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
021 Virement de la section d'exploitation		6 700
2158 Autres immobilisations corporelles		6700

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,  
DONNE son accord, à l'unanimité, pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillées.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

**DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE****MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 13  
 En exercice : 13  
 Présents : 11  
 Votants : 12  
 Pouvoir (s) : 01  
 Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze  
 le 28 Novembre  
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
 Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
 Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoint  
 Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
 LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
 Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
 Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

**N° 79/2011**

**Mise au rebut – Matériel Assainissement****Décision modificative n° 02 – Budget Assainissement**

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire de l'assainissement, le service a procédé à un recensement des biens qui, après recollement avec l'inventaire comptable nécessite la mise au rebut comptable de certains matériels désormais hors service, listés ci-après :

Compte	Désignation Fiche bien	Numéro inventaire	Date entrée bien	Valeur origine	Durée	Cumul DAP 31/12/2011	Montant VNC au 31/12/2011
2158	2 pompes Flygt 3127	RESASS930001	24/03/1993	9 918.72	15	9 918.72	-
2158	1 Pompe neuve FLYGT 3127	RESASS930002	24/08/1993	5 109.47	15	5 109.47	-
2158	Electropompe submersible	RESASS940001	31/05/1994	5 520.76	15	5 520.76	-
2158	Electropompe submersible	RESASS950001	18/09/1995	5 541.34	15	5 541.34	-
2156	Pompe de secours	MATASS000001	30/03/2000	1 020.39	15	680.30	340.09
2156	Pompe amaporter	MATASS010002	21/09/2001	733.11	15	439.83	293.28
2156	Pompe Flygt CP 3127 SH 25	MATASS010006	21/09/2001	3 940.46	15	2 364.30	1 576.16

2158	Frais de télécommunications 05	RESASS020008	19/04/2002	93.20	1	93.20	-
2158	Débouchage réseau d'égout	RESASS020012	11/07/2002	552.55	1	552.55	-
2156	Kit complet pompe de secours	RESASS020016	02/09/2002	2 998.35	15	1 599.12	1 399.23
2156	2 cellules charbon	RESASS020019	19/11/2002	2 010.07	15	1 072.00	938.07
2156	Grosse réparation pompe	RESASS03003	06/02/2003	5 260.68	15	2 100.00	3 160.68
2156	Réparation pompe flygt	RESASS04004	14/09/2004	1 878.16	15	750.00	1 128.16
2156	Pompe relèvement débarquement	RESASS07003	26/03/2007	1 172.08	10	351.00	821.08
2156	Pompe de relevage flygt débarquement	RESASS08007	31/12/2008	1 331.45	10	266.00	1 065.45
21562	1 pompe type CP3152HT452PST	RESASS09010	31/12/2009	4 515.80	10	452.00	4 063.80
				<b>51 596.59</b>		<b>36 810.59</b>	<b>14 786.00</b>

Cette mise au rebut implique l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Opération d'Ordre Budgétaire	Articles	montants	articles	montants
				2156
			21562	4 063.80
	675	14 786.00		

Pour information Monsieur le Trésorier procédera à la reprise des amortissements déjà pratiqués pour l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Opération d'Ordre Non Budgétaire	A débiter		A créditer	
	Articles	Montants	Articles	Montants
	28156	9 622.55	2156	9 622.55
	281562	452.00	21562	452.00
	28158	26736.04	2158	26736.04

Parallèlement le service finances de la commune mettra à jour l'inventaire et procédera au virement de crédits nécessaires, à savoir :

<b>Fonctionnement</b>		
<b>Articles de dépenses</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
675 Valeur comptable des immobilisations	14 786	
023 Prélèvement pour dépenses d'investissement		14 786
<b>Investissement</b>		
<b>Articles dépenses et Recettes</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
021 Virement de la section d'exploitation		14 786
2158 Autres immobilisations	14 786	

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise au rebut de ces matériels hors service, ainsi que les virements de crédits ci-dessus détaillés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

DONNE son accord, à l'unanimité pour la mise au rebut du matériel ci-dessus listé.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**



**DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

**N° 80/2011**

**Délégués commission OPAC Var Habitat**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur A. PRUVOST, il est demandé au Conseil Municipal de proposer un nouveau délégué suppléant pour siéger dans cette commission. (Le maire étant membre de droit au sein de la commission des logements).

Elle propose MARTINEZ Christine comme déléguée et BENVENUTI P.N. comme suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** MARTINEZ Christine comme déléguée

**DESIGNE** BENVENUTI P.N. comme suppléant.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 81/2011

**Commission d'appel d'offres et d'adjudication**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Monsieur André PRUVOST, Il convient de le remplacer et procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication qui se compose, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants.

Du Maire : Présidente et 3 membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DESIGNE** pour siéger en tant que :

Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et d'adjudication

- **CAVALLI C.**

- **LA TORRE R**

- **COZANET A.**

Membres suppléants :

- **MARTINEZ C.**

- **BENVENUTI P.N.**

- **RANCHOUX J.P.**

La présente commission étant présidée par Madame A.M. COUMARIANOS, Maire.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 82/2011

**Acceptation d'une indemnisation d'assurance**

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

Un recours a été adressé au Tribunal Administratif de Toulon le 18/08/2010 contre une délibération du Conseil Municipal du 19 juillet 2010. Cette affaire de contentieux a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur de la Commune, le 10 mai 2011.

Après avoir communiqué à l'assurance la facture d'honoraire d'avocat.  
La compagnie d'assurance de la commune propose une indemnisation de 992, 68 € suivant le barème établi par la compagnie d'assurance.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 992, 68 € montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 83/2011

**Acceptation d'une indemnisation d'assurance**

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

Le 4 juin 2011 une conductrice a perdu le contrôle de son véhicule et a endommagé un muret de la commune. Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur de la Commune, le 22 juin 2011.

Suite au rapport d'expertise dressé le 02/09/2011, la compagnie d'assurance de la commune propose une indemnisation de 1076,40 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 1 076,40 € montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

**N° 84/2011**

**Acceptation d'une indemnisation d'assurance**

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

La Salle des Fêtes a subi des détériorations lors de sa location le 20/08/2011. Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur de l'utilisateur en ce qui concerne sa responsabilité civile,

Sa compagnie d'assurance propose une indemnisation de 803, 64 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 803, 64 € montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 85/2011

**Acceptation d'une indemnisation d'assurance**

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

Un recours en annulation a été adressé au Tribunal Administratif de Toulon le 14/10/2010 contre un permis de construire délivré le 28/04/2010. Cette affaire de contentieux urbanisme a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur de la Commune, le 10 mai 2011.

Après avoir communiqué à l'assurance la facture d'honoraire d'avocat.

La compagnie d'assurance de la commune propose une indemnisation de 992, 68 € suivant le barème établi par la compagnie d'assurance.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 992, 68 € montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :  
Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

**N° 86/2011**

**Création du Syndicat Mixte du Massif des Maures**

Le Massif des Maures présente un potentiel extraordinaire, qu'il s'agisse de la forêt, des patrimoines naturels et culturels, des paysages et des savoir-faire traditionnels.

La Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures, signée le 24 février 2010, constitue un authentique et ambitieux projet de développement durable de cet espace. Elle permet aux décideurs de posséder une réflexion partagée en termes de politique forestière.

Face aux découpages territoriaux sur ce massif et afin de mettre en œuvre cette démarche dans l'ensemble de ses dimensions politiques, stratégiques, opérationnelles et territoriales, il apparaît nécessaire de créer un Syndicat Mixte, regroupant l'ensemble des communes, EPCI, et institutions concernées, sur les bases des statuts proposés le 16 septembre 2011 à Collobrières par l'Association des Communes Forestières du Var (en cours de finalisation).

Le périmètre de ce Syndicat Mixte concerne les communes dont le territoire est compris en tout ou partie dans le Massif de Maures et ayant fait acte d'adhésion.

Les Communes concernées sont les suivantes : Les Arcs sur Argens ; Bormes les Mimosas ; Le Cannet des Maures ; Carnoules ; Cavalaire sur Mer ; Cogolin ; Collobrières ; La Crau ; La Croix Valmer ; Cuers ; La Garde – Freinet ; Gassin ; Gonfaron ; Grimaud ; Hyères les Palmiers ; Le Lavandou ; La Londe les Maures ; Le Luc en Provence ; Les Mayons ; La Môle ; Le Muy ; Pierrefeu-du-Var ; Pignans ; Le Plan-de-la-Tour ; Puget-Ville ; Ramatuelle ; Le Rayol-Canadel ; Roquebrune-Sur-Argens ; Sainte Maxime ; Saint-Tropez ; Vidauban.

La nature juridique de cette future structure intercommunale est un syndicat mixte ouvert puisque au-delà des communes citées ci-dessus, des collectivités territoriales sont appelées à être membres : le Conseil Général du Var ; la Région PACA ; la Communauté d'agglomération Dracénoise ; la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée ; la Communauté de Communes Cœur du Var ; la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ; la Communauté de Communes Pays Mer Esterel ; le SIVU

Hyères – La Londe ; le Sivom du Littoral des Maures, le Sivom du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez.

CONSIDERANT l'exposé ci-dessus,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5711-1 et L 5721-8 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 Mai 2007, portant délimitation du périmètre d'action de la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures, y incluant la commune du Rayol-Canadel ;

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'APPROUVER la charte Forestière de territoire du Massif des Maures
- D'APPROUVER le principe de création du Syndicat Mixte du Massif des Maures, regroupant les collectivités territoriales concernées : Région, Département, EPCI, Communes ; et dont la mission sera d'accompagner la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures, de la Faire évoluer et de faciliter les actions des organismes qui ont pris des engagements dans ce cadre.
- D'APPROUVER la constitution d'une commission de travail « administrative et budgétaire » et une commission de travail « Programme d'action 2012 » pour finaliser la création de cette structure.
- DE désigner, D. CORDOLA Déléguée titulaire et M.R. ORLANDO LANDRY Déléguée suppléante pour participer aux travaux des commissions et pour représenter notre commune auprès du Syndicat Mixte du Massif des Maures.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**



MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le 28 Novembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Novembre 2011

**PRESENTS** : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr C. CAVALLI Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mr B. STERN, Mme M.R. ORLANDO-  
LANDRY, Mme C. COLLANGETTES, Mr M. BIESCAS,  
Mr F. FILIGHEDDU, Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

**POUVOIR** :

Mr R. LA TORRE a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

**ABSENT** : Mr A. COZANET

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme C. MARTINEZ

N° 87/2011

**Approbation de la convention pour la fourrière automobile avec la S.A.R.L.  
GALBUSERA**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le territoire du Rayol-Canadel est une station balnéaire et touristique. La commune connaît une affluence toujours plus importante notamment durant la saison estivale.

Dans ce contexte particulier, il convient de prendre les mesures de polices utiles pour le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique. Aussi, la réglementation relative au stationnement intempestif des véhicules doit pouvoir être mise en œuvre de façon complète, ce qui nécessite la passation d'une convention avec un professionnel.

Aussi, Madame le Maire présente la convention fourrière automobile et propose de passer ladite convention avec la société Sarl GALBUSERA qui remplit toutes les conditions de la mise en fonctionnement de l'enlèvement des voitures pour la mise en fourrière sur le territoire.

Cette convention prendra effet après signature de chacune des parties pour une durée de 12 mois, elle est reconductible 3 fois par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention proposée.

**Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS**